\* Date d’expiration : 31 décembre 2018.

Circulaire\*

 Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

 Destinataires : Les membres du personnel

 Objet : Désignation des lieux d’affectation aux fins du congé de détente

 **Rectificatif**

 **Annexe, tableau**

 *Lire* comme suit pour Cox’s Bazar, dans la colonne « Périodicité » : 8 semaines